



L'UNSA/SAPAP
organisation syndicale responsable

A VOTÉ FAVORABLEMENT

Lors de la séance du CSE le 14 mai dernier le délégataire à l'enfance informé l'ensemble des élus de l'annulation des colonies de cet été.
Cette nouvelle donne met en perspective certaines difficultés que les salariés ayant des enfants charge rencontreront dans leur vie familiale, notamment les familles monoparentales.

Ce plan d'économie est très rigoureux et a des aspects particulièrement sévères.

Concernant la pose obligatoire de quatre semaines congés, nous avons eu un dialogue et une démarche forte auprès de la direction générale et notamment auprès d'Augustin de Romanet pour restreindre la contrainte à trois semaines.

Nous avons demandé l'assouplissement ou la suppression de notes de services, celle des 3 cp consécutifs est acquise.

Nous avons également demandé qu'une attention et une souplesse effective, réelle soit apportée à toutes les situations familiales particulières.

Nous avons également obtenu des règles d'assouplissement du CET, qui fera aussi l'objet d'un examen vigilant de notre part à savoir que nous ne voulons pas qu'il y ait e refus au fil de l'eau, sous quelques prétextes que ce soit.

Ce qui est dit doit être fait et conduit jusqu'à la fin.

Dans ces conditions, pour l'UNSA/SAPAP, nous avons voté favorablement si même nous conservons le regret de ne pas avoir été entendus sur la dépose maximale de 3 semaines.



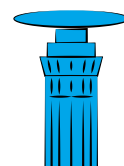
ONLY

UNSA/SAPAP
Local 5410 Orly Sud
Tél : 01 49 75 06 46
sapapol@adp.fr

*Libres
ensemble !*



CDG



UNSA/SAPAP
Module MN 2R4-077 CDG2
Tél : 01 48 62 74 55
sapapry@adp.fr